



Communauté de Communes du
Canton de Lembeye en Vic-Bilh
Département des Pyrénées-Atlantiques



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE du 2 Décembre 2011 à 21 H à LEMBEYE

Nombre de délégués :

En exercice : 70

Présents : 41

Votants : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation 28 novembre 2011

PRESENTS : MM. MILHOMIS Alain, REILHE Catherine, CANTOUNET Michel, OULIE Nadine, PEHAU Jean-Luc, DUBERTRAND François, LEGRAND-FERRONNIERRE Xavier, GAYE Robert, PRUGUE Martine, LOSTE-BERDOT Patrick, SALABERT Alain, PEYROU Robert, VIGNAUD Arnaud, SILENCIEUX Patrick, PEILHET Pierre, MONDAT Thierry, BOINOT Elisabeth, TAURUS Pierre, ROUTIS Francis, VASSALO Georges, VASSALO Anne-Marie, DESSERE Jean-Michel, ARGEL Bernard, SUBRA Jean-Claude, ETCHEBEST Paulette, CADET Marie-France, SIRVEN Nicole, DEVIER Marie-Claude, MIRASSOU MINVIELLE Germain, BRIERE Arnaud, LOUSTAU Aline, CARPENTIER-CHAMPROUX Annick, ARMAU Pierre, DANIEL Christian, CASTETS Philippe, LAHONDA Marie Claude, BAUD René, DEVECIS Laurent, CHANTRE Michel, LACAZE Albert, BROUSTE Nicole.

ABSENTS EXCUSES : MM. BAZET Marc, CERVERA Mireille, CAPDEVIELLE Eliane, CAZENAVE Andrée, REISCH Sonia, MARIE Jacky, NEUVILLE Marie-Françoise, HERAN Jean-Robert, ETCHEBEST Jean, COUSTAU-GUILHOU Paul, LAMAZERE Georges, MERVANT Christian, SANSOT Raymond, MURILLO Charles, JEAGLE Jean-Marie, MARTINS José, CLOUTE Thierry, ARNALOT Olivier, LOUSTAU-THEN Jean-Michel, TORTIGUE Jean, TRUCO Jean-Philippe, LARQUE Johan, MERCIER Emmanuel, MAURY Jean-Claude, BECHACQ Jean-Paul, LABAT Christian, GAIRIN Marc, CERISERE Frédéric, JUNCA Serge, HUGUES Gabriel, LARBIOUZE Bernard, VOLAT Jean-Louis, LOUSTAU-THEN Paule, LARQUE Danielle,

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur GAYE Robert.

OBJET : GESTION DE LA RESERVE FONCIERE, DEMANDE D'AIDE AUPRES DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire a validé le 18 août 2011 la proposition de travailler sur un projet global prenant en compte la sécurité publique (inondation) et la qualité des milieux (zone vulnérable) en concertation avec les partenaires techniques habituels qui suivent notamment les études en cours (hydrauliques et hydro-morphologiques) à savoir l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le Conseil Général, le Conseil Régional, le Réseau technique rivière du Val d'Adour et le Pays du Val d'Adour (programme européen Piredes).

Le Bureau Communautaire du 08 novembre 2011 a validé la proposition des comités de pilotage (Copil) rivière et développement économique de travailler sur un projet d'utilisation des terres agricoles de la réserve foncière permettant de mieux répondre à ces problématiques.

Le Président précise que le 28 novembre 2011, les Copils rivière et économique ont rencontré les partenaires financiers pour définir des modes de production « éligibles » aux problématiques de la zone vulnérable et aux financements potentiels. Ainsi, il a été choisi de travailler sur deux volets de la gestion foncière.

Volet gestion de l'inondation (aléa fort), mobilité du cours d'eau et qualité de l'eau.

Sur les deux parcelles concernées par l'aléa fort il est proposé de mettre en place, en bordure du Petit-Lées, une bande végétalisée favorisant le ralentissement dynamique. Celle-ci sera découpée en trois secteurs afin de limiter entre autre les frais de plantation. Les 150 m proche de la confluence Lées/Petit-Lées présentent en effet des potentialités de régénération naturelle suffisantes. Le découpage permettra d'évaluer techniquement et financièrement les modes de gestion les plus adaptés en bordure de cours d'eau.

Volet gestion de la zone inondable au niveau de la confluence Lées/Petit-Lées et de la qualité de l'eau (zone vulnérable) par la production agricole.

Ce volet concerne le reste de la réserve foncière soit environ 11,50 ha. Il est proposé que ces parcelles, en zones non urbanisables, conservent leur vocation agricole, comme il était prévu dans le projet initial. Toutefois, la proximité du futur atelier collectif de la Zone d'Activité et les problématiques liées à la zone vulnérable (Nitrates et Phytosanitaires) ont été prises en compte par les membres des Copils pour réfléchir au développement d'un projet global.

L'utilisation potentielle de l'atelier demeurant le fil conducteur de cette réflexion, les membres des Copils et le Bureau Communautaire proposent d'orienter l'exploitation de cette réserve vers du pâturage. A ce sujet, le Président informe les membres du Conseil Communautaire que le SAS Graines est venu présenter lors du Bureau Communautaire du 1^{er} décembre 2011 les principes d'une couveuse agricole.

L'exploitation de cette réserve foncière par un éleveur pourrait également être en lien à l'avenir avec le plan de gestion des pelouses sèches à orchidées et permettre notamment de valoriser des sites en déprise situés à proximité de cette zone. Le pâturage de ces espaces permettrait d'une part de rétablir l'intérêt écologique de ces pelouses (favorable au développement des orchidées) et d'autre part, augmenter les surfaces disponibles pour un éleveur.

Volet agricole expérimental, lutte contre l'érosion des sols hors zone inondable du Léés et qualité de l'eau (zone vulnérable).

Le Président rappelle également que la Chambre d'Agriculture 64 anime le Plan d'Action Territorial de la zone vulnérable Léés/Gabas et participe au copil rivière. Lors des différents copils, élus et techniciens ont validé l'intérêt de poursuivre le travail de collaboration avec la chambre d'agriculture et proposent d'utiliser la parcelle de Simacourbe comme parcelle expérimentale. Des rotations de culture avec travail simplifié de sol, des engrais verts en association au pâturage ou autres systèmes cultureux pourraient être envisagés. Cette parcelle est en effet la seule à ne pas être touchée par l'enveloppe des zones inondables du Léés.

Le Président précise que cette collaboration sera proposée à la Chambre d'Agriculture mais également à l'Agence de l'Eau et au Conseil Général qui suivent et financent l'animation du PAT.

Où ces explications et après débat, le Conseil Communautaire

Autorise le Président :

- A déposer ce projet tel que présenté auprès des partenaires techniques et financiers précités et à solliciter leur aide financière.
- A signer toutes les pièces nécessaires à l'avancement du projet.

Fait et délibéré à LEMBEYE

Le 02 décembre 2011

Le Président



Michel CHANTRE